

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE513

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 42

À la dernière phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« a pour effet d'abroger »,

le mot :

« abroge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.